

C. CWS 27
-03

Le 16 mai 2012

Objet : Équipe d'experts du CWS chargée de la révision de la norme ST.14 de l'OMPI

Madame,
Monsieur,

Lors de sa deuxième session, tenue du 30 avril au 4 mai 2012, le Comité des normes de l'OMPI (CWS) est convenu de créer la nouvelle tâche suivante :

“Révision de la norme ST.14 de l'OMPI :

- (i) Établir une proposition de révision des codes de catégories prévus au paragraphe 14 de la norme ST.14 de l'OMPI compte tenu des observations et des projets de propositions énoncés aux paragraphes 7 et 10 à 14 du document CWS/2/6.
- (ii) Étudier la possibilité de réviser les recommandations relatives à l'identification des citations de littérature non-brevet afin d'aligner la norme ST.14 de l'OMPI sur la norme internationale ISO 690:2010 (Information et documentation – Principes directeurs pour la rédaction des références bibliographiques et des citations des ressources d'information). Si cette révision est jugée opportune, établir la proposition correspondante.”

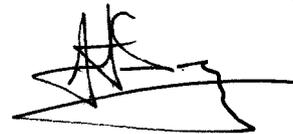
Le CWS a aussi créé l'équipe d'experts correspondante, le responsable de la tâche étant le Bureau international. L'équipe d'expert devrait terminer la première partie de la tâche, relative aux codes de catégories, ainsi que, dans la mesure du possible, la deuxième partie, relative à l'identification des citations de littérature non-brevet, pour examen et approbation par le CWS à sa session prévue en 2013. (Voir le paragraphe 11 du document CWS/2/13).

/...

Le Bureau international a l'honneur d'inviter par la présente les offices désireux de participer à cette équipe d'experts à désigner un représentant. Les participants devront être des spécialistes ayant les connaissances nécessaires en ce qui concerne les pratiques de présentation des citations utilisées par l'Office ainsi que la norme ST.14 de l'OMPI. Les travaux de l'équipe d'experts se dérouleront en anglais, sous forme électronique, et commenceront en juillet 2012.

./.
Si votre office ou organisation souhaite participer à cette équipe d'experts, je vous saurais gré de faire parvenir au Bureau international, à l'adresse *cws.mail@wipo.int* avant le 15 juin 2012, les indications concernant votre représentant (voir l'Annexe pour plus de détails). Je vous saurais gré également de bien vouloir mentionner le numéro de la présente circulaire dans toute correspondance.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Antonios Farassopoulos
Chef du Service des
Classifications internationales et
des normes de l'OMPI

Annexe à la circulaire C. CWS 27

Pour participer aux discussions de l'équipe d'experts sur la plate-forme WIKI, la personne que votre office aura nommée comme le membre de l'équipe d'experts doit créer un compte dans le Centre d'utilisateurs de l'OMPI, à l'adresse <https://www3.wipo.int/usercenter/fr/register.jsp>, puis suivre les instructions qu'elle aura reçues par courrier électronique afin de le valider.

Lors de la validation du compte, il sera demandé au représentant de créer un nom d'utilisateur qu'il utilisera pour accéder à l'espace WIKI. Il est recommandé de faire précéder le nom d'utilisateur par le code ST.3 de votre office, suivi d'un trait d'union (exemple : ca-jsmith).

Une fois le compte créé, prière de faire parvenir au Bureau international, à l'adresse cws.mail@wipo.int, les renseignements suivants :

- nom de l'office de propriété industrielle nommant le répondant;
- nom du répondant;
- fonction à l'Office;
- nom d'utilisateur auprès du Centre d'utilisateurs de l'OMPI (nom d'utilisateur créé à l'aide des instructions ci-dessus);
- adresse électronique utilisée lors de la création du compte auprès du Centre d'utilisateurs de l'OMPI;
- équipe d'experts de la ST.14.

Après que le Bureau international aura traité les renseignements susmentionnés, la personne nommée recevra une notification lui indiquant qu'elle peut accéder à l'espace WIKI.

Pour toute question ou pour plus de précisions, n'hésitez pas à vous mettre en rapport avec nous à l'adresse cws.mail@wipo.int.